



prestation compensatoire

Par **claudus7**, le **01/12/2019 à 16:20**

Bonjour, je paie a mon ex épouse une prestation comensatoire depuis 2001 (230euros) rnrnj ai une pension de 1900 E .rnrnje viens d apprendre que j ai une maladie grave laquelle va me couter beaucoup d argent en soins et en reeducation , je n ai pas de mutuelle juste celle de l hospitalisation .rnrnmon ex femme vie bien avec un une personne ayant de beau revenu et elle ayant la cotorep ,, mais ne se sont jamais declarer ensemble ,, je ne connais même pas son adresse postale .rnrndonc je viens de lui adresser à l amiable un mail lui demandant de suspendre cette prestation ,, la reponse est NON rnrnQue faire ? rnrnMerci pour vos conseils

Par **amajuris**, le **01/12/2019 à 19:56**

bonjour,rnrnpour obtenir la revision de la prestation compensatoire, vous devez saisir le juge aux affaires familiales.rnrnvoir ce lien:rnrn<https://www.village-justice.com/articles/les-conditions-revision-une,18929.html>rnrnsalutations